

## AVIS AU PUBLIC

### **Approbation du projet d'aménagement général (PAG) et du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE)**

I. En exécution des dispositions de l'article 19 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 03 juin 2021, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé les délibérations du conseil communal du 30 octobre 2020 portant adoption :

- du projet de la refonte complète du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mondercange, référence ministérielle : 38C/020/2019.

Le dossier du PAG est mis à disposition du public à la maison communale de Mondercange et sur le site internet [www.mondercange.lu](http://www.mondercange.lu).

Le PAG, revêtant un caractère réglementaire, entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune.

- du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Mondercange, référence ministérielle : 18740/38C, PAG 38C/020/2019.

Les parties écrite et graphique du PAP QE sont mis à la disposition du public à la maison communale et sont consultables sur le site internet [www.mondercange.lu](http://www.mondercange.lu)

Le PAP « quartier existant », revêtant un caractère réglementaire, entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune.

II. En exécution des dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 25 janvier 2021, référence ministérielle 89122/PP-mb, Madame la Ministre de l'Environnement a approuvé la délibération du conseil communal du 30 octobre 2020 portant adoption du projet de la refonte complète du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mondercange.

Le dossier du PAG est mis à disposition du public à la maison communale de Mondercange et sur le site internet [www.mondercange.lu](http://www.mondercange.lu).

Mondercange, le 11 juin 2021  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

La secrétaire communale,



Nadine BRACONNIER

Le bourgmestre,



Jeanmot FURPASS